

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _002_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 janvier 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 11

treize janvier deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

Vente de deux parcelles de terrain communal du domaine privé : Choix de l'acquéreur

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Kris HEYNDRICKX, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Pierre TEULER représenté par Bénédicte ESMIOL-PAUL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/01/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 15/02/2024 ;

Vu la délibération n° DE_031_2025 en date du 9/09/2025 décidant la mise en vente de deux parcelles de terrain communal ;

Considérant que la commune est propriétaire de terrains relevant de son domaine privé, situés lieu-dit La Clède cadastrés C1693 et C613;

Considérant que ces terrains sont destinés à accueillir un projet de lotissement ;

Considérant que la commune a reçu deux offres d'acquisition dans le cadre de cette mise en vente ;

Considérant que les offres ont été analysées par les membres du conseil municipal en date du 9/01/2026 au regard notamment du prix proposé, de la qualité du projet, des garanties financières et du calendrier de réalisation ;

Considérant que l'offre présentée par la société SAS JOKAKI, sise 10 Rue du Capitaine Dessemond 13007 MARSEILLE, immatriculée 802 335 851 au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille est apparue comme la plus avantageuse pour la commune ;

Date de transmission de l'acte: 14/01/2026

Date de reception de l'AR: 14/01/2026

004-210400479-DE_002_2026-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 :

Décide de céder les parcelles du terrain communal situées au lieu-dit La Clède, cadastrés C1693 et C613, SAS JOKAKI, sise 10 Rue du Capitaine Dessemond 13007 MARSEILLE
au prix de **355 000 €** (hors frais d'acte).

Article 2 :

Précise que la vente est consentie en vue de la réalisation d'un projet de lotissement, conformément à l'offre déposée par l'acquéreur et annexée à la présente délibération.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Article 4 :

Indique que les frais notariés et taxes afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

POUR : 8

ABSTENTION : 1

CONTRE : 3

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Michel BARDET



Date de transmission de l'acte: 14/01/2026

Date de reception de l'AR: 14/01/2026

004-210400479-DE_002_2026-DE

A G E D I